

SOMMAIRE

DÉPART DE PASCALE ROY
PAGE 1

ÉCOLE INCLUSIVE
PAGE 1

PLAN D'ACTION
RÉGIONAL AUTISME
PAGE 2

PRÉPARATION
DU 4E PLAN AUTISME
PAGE 3

DISPOSITIF D'EMPLOI
ACCOMPAGNÉ
PAGE 3

PLAN D'AIDE À
L'INVESTISSEMENT
PAGE 3

CONTRACTUALISATION-
CPOM
PAGE 5

PLAN D' ACTIONS RÉGIONAL
POUR LES MALADIES
NEURO-DÉGÉNÉRATIVES
PAGE 5

VALIDATION DES ACQUIS
DE L'EXPÉRIENCE EN EHPAD
PAGE 6

SCHÉMA RÉGIONAL DE
SANTÉ/PRS 2 : PROJETS
D'ANNEXES MÉDICO-
SOCIALES
PAGE 6

« *Autonomie Actu* » est la lettre de l'information de la filière autonomie de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes. Cette newsletter a pour but de vous informer des évolutions en cours, des documents ou outils qui sont mis à votre disposition pour l'accompagnement des personnes âgées ou handicapées.

DÉPART DE PASCALE ROY, DIRECTRICE DÉLÉGUÉE DE LA DIRECTION DE L'AUTONOMIE



Pascale ROY, directrice déléguée de la direction de l'autonomie est partie le 24 novembre dernier pour de très grandes vacances. Carrière riche et dense au service des publics vulnérables.

Nous, ses collègues et ses amis, lui avons dit au revoir et exprimé dans une

« ode à Pascale » que de son amitié nous en avons fait un trophée !

Vous pouvez la croiser désormais à Annecy : elle fait l'ancilevienne, toutes les semaines ! Au moment d'écrire ces quelques lignes, je mesure combien elle nous manque !

Marie-Hélène LECENNE

ÉCOLE INCLUSIVE : SOPHIE CLUZEL, SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉE DES PERSONNES HANDICAPÉES, PRÉSENTE AU COMITÉ TECHNIQUE RÉGIONAL, À CLERMONT-FERRAND

Le 22 novembre, Sophie CLUZEL, Secrétaire d'État aux Personnes Handicapées a participé au Comité technique régional pour la mise en œuvre de **l'école inclusive** (convention de coopération signée le 21 septembre 2016 entre l'ARS et les 3 académies de la région).

Elle a pu constater la dynamique régionale et l'avancement d'actions phares, comme :

- **Les outils d'accompagnement de l'externalisation des unités d'enseignement** : guide « L'externalisation, comment faire pour que cela marche? » et l'engagement dans une programmation pluriannuelle ambitieuse.
- **L'avancée du dispositif ITEP** dans la région avec la diffusion d'un film, la présentation de la convention cadre de référence et du plan d'évaluation des unités d'enseignement externalisées des ITEP réalisé conjointement par l'Éducation nationale et l'ARS.
- Les logiques de **modularité des prestations et de file active** pour les SESSAD.
- L'intérêt des **formations croisées, intersectoriel** dans le cadre de plans pluriannuels.
- Les **modalités de gouvernance** pour la déclinaison territoriale de la convention.
- **L'évolution du positionnement des AESH** dans le contexte d'une plus grande intervention du médico-social au sein des établissements scolaires.

Des dispositifs mixtes de prévention des ruptures de parcours scolaire ont été présentés par des acteurs locaux, gestionnaires médico-sociaux, responsables d'établissements scolaires, ou encore représentants de l'Éducation nationale et de l'ARS, notamment :

- Le pôle ressources pour les enfants à besoins éducatifs particuliers, dans le Puy de Dôme.
- Le dispositif de prise en charge précoce des troubles du comportement de la Loire.
- Les dispositifs NINA et CAPE, dans le Rhône.

Sophie CLUZEL a constaté le **dynamisme des acteurs** et leur **engagement** en faveur du parcours inclusif. Elle a rappelé la nécessité de soutenir les modes de scolarisation individuelle et de faire monter en qualification les jeunes handicapés, en favorisant leur accès aux dispositifs de droit commun, et en renforçant la co-responsabilité des acteurs médico-sociaux et scolaires.

Référent dossier : Catherine GINI

PLAN D' ACTIONS RÉGIONAL AUTISME : DU DIAGNOSTIC À L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AUTISTES, ACTIONS CONCRÈTES EN EX-AUVERGNE

Le 3^e plan autisme 2013-2017 prévoit à travers le plan d'actions régional, la mise en œuvre de mesures dont un certain nombre se concrétisent en ex-Auvergne :

Création d'unités pour faciliter l'accès à un diagnostic simple

Le plan d'actions régional prévoit de labelliser, a minima, une unité de diagnostic simple et d'évaluation des troubles envahissants du développement de l'enfant, par département.

L'objectif est de pouvoir disposer d'une **entrée unique** pour les parents et les professionnels, pour établir un diagnostic simple et mettre fin « au parcours du combattant » décrit par de nombreuses familles.

En 2017, **7 unités ont été labellisées** couvrant l'ensemble du territoire de l'ex-région Auvergne.

Mise en place d'équipes mobiles médico-sociales, en appui aux professionnels et aidants

Les professionnels et aidants des personnes autistes ont parfois besoin d'être soutenus.

L'équipe mobile médico-sociale, n'est pas un accompagnement au quotidien des personnes, mais constitue un **appui technique et une expertise aux professionnels comme aux parents** dans l'observation, l'adaptation des modalités d'accompagnement, l'élaboration de programmes d'intervention et l'évaluation de la mise en œuvre des préconisations.

Cet appui **vise à améliorer les modalités d'accompagnement** des personnes avec TSA afin de faciliter l'intégration ou le maintien dans le milieu de vie.

5 équipes ont été créées en 2016-2017, dont 2 dans le Puy de Dôme, une dans le Cantal, une en Haute-Loire et une dans l'Allier.

Formation des équipes sur le terrain et achat de matériels spécifiques

Des établissements et services auvergnats, médico-sociaux ou sanitaires, ont engagé des formations pour leurs équipes dont la prise en charge financière a été supportée par l'UNIFAF et l'ARS (dispositif régional de formation autisme).

Afin d'accompagner les professionnels dans cette démarche qualité, l'ARS a décidé de prendre en charge **l'achat de matériels spécifiques autisme**. Une enveloppe a ainsi été allouée au **centre de ressources autisme (CRA)** de Clermont-Ferrand à hauteur de **30 000 €**.

Ce financement a permis l'acquisition de tests, de tablettes numériques, de livres et jeux adaptés et de divers matériels spécifiques. La démarche a été menée en lien étroit avec le CRA et avec l'expertise de Sophie DERFOUF, rattachée à la direction des travaux des achats et de la logistique (DTAL) du CHU de Clermont-Ferrand.

Référent dossier : Charles Henri RECORD

7 unités

ONT ÉTÉ LABELLISÉES,
COUVRANT L'ENSEMBLE
DU TERRITOIRE DE L'EX
RÉGION AUVERGNE

5 équipes

ONT ÉTÉ CRÉÉES
EN 2016-2017 :
- 1 DANS L'ALLIER
- 1 DANS LE CANTAL
- 1 EN HAUTE-LOIRE
- 2 DANS LE PUY DE DÔME

CONCERTATION RÉGIONALE DANS LE CADRE DE LA PRÉPARATION DU 4^e PLAN AUTISME

La concertation régionale conduite sur la thématique de la qualité des interventions dans les hôpitaux de jour et dans les ESMS s'est traduite par l'élaboration et la transmission de 8 fiches :

- Poursuivre le programme de formation des équipes des ESMS et des HJ.
- Déployer le Livret Autisme Auvergne-Rhône-Alpes (LAARA).
- Déployer des équipes mobiles TSA.
- Reconnaissance du rôle des familles et de leur expertise et promotion du partenariat entre familles et professionnels pour une co-construction et un suivi communs des projets individuels.
- La spécialisation des autorisations : l'expérience de la refonte des agréments en ex région Auvergne.
- La modularité des prestations au service du parcours.
- La réponse aux situations-problèmes : mise en perspective de trois approches différentes.
- Fluidité entre repérage-diagnostic et accompagnement précoce.
- Hôpitaux de jour et qualité des interventions.

Les résultats de la concertation régionale seront utilisés en 2018 dans le cadre du bilan des deux plans régionaux déclinant le troisième plan et de l'élaboration du futur plan d'actions régional résultant du quatrième plan.

Référent dossier : Marie-Hélène LECENNE

DISPOSITIF D'EMPLOI ACCOMPAGNÉ EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Dans le cadre d'un appel à candidatures lancé par l'ARS, en association avec la Direccte, l'Agefiph et le FIPH-FP, 25 dossiers ont été reçus. Après examen, **6 projets ont été sélectionnés**.

Ainsi, près de 300 personnes reconnues travailleurs handicapés, vont pouvoir bénéficier d'un **accompagnement médico-social et d'un soutien à l'insertion professionnelle** (appui dans leur recherche d'emploi ou pour leur maintien dans l'emploi, sur orientation de la MDPH).

Des actions sont aussi destinées à leurs employeurs et à leurs collègues, afin d'assurer une bonne intégration dans l'environnement de travail et une bonne compréhension des compétences et des besoins particuliers.

Le public porteur de handicap psychique est priorisé, de façon non exclusive toutefois.

Le partenariat entre établissement médico-social et service public de l'emploi est exigé.

Le dispositif, encore expérimental, est co-financé par l'ARS et l'Agefiph et le FIPH-PH, pour un an, à partir de fin 2017, pour un montant total pour la région de 684 000 €.

Référente dossier : Catherine GINI

PLAN D'AIDE À L'INVESTISSEMENT (PAI)

Depuis 2006, la CNSA (Caisse nationale pour la solidarité et l'autonomie) soutient les opérations de restructuration, de création, d'extension et de mise aux normes des établissements médico-sociaux avec le plan d'aide à l'investissement (PAI).

Depuis 2014, les opérations éligibles à une aide à l'investissement au titre du PAI ont été confiées aux ARS.

Le processus d'instruction porte sur l'étude, l'appui technique et administratif parfois renforcé aux organismes gestionnaires, la priorisation, la notification des décisions et l'octroi des crédits de paiement en fonction de la réalisation des différentes phases de travaux.

Les candidatures retenues

- Ain-Savoie-Haute-Savoie : MESSIDOR
- Allier-Cantal-Puy de Dôme : ADIS conseil et formation
- Ardèche-Drôme-Haute-Loire : MESSIDOR
- Isère : MESSIDOR
- Loire : LIFT
- Rhône-Métropole de Lyon : LADAPT Rhône



LE PLAN D'AIDE À
L'INVESTISSEMENT,
DEPUIS 2006, C'EST :

430

DOSSIERS INITIÉS POUR UN
MONTANT CUMULÉ DE

**270 M€,
14 M€**

POUR L'EXERCICE 2017

Quelques chiffres pour Auvergne-Rhône-Alpes :

Depuis 2006, soit après 11 exercices du plan d'aide à l'Investissement, **430 dossiers ont été initiés** pour un **montant cumulé de 270 millions d'euros**. A ce jour :

- 321 dossiers sont soldés ;
- 109 sont toujours « vivants » et nécessitent un traitement notamment pour le mandatement des aides, 26 d'entre eux devraient être soldés sur l'exercice 2017.
- 83 dossiers sont encore en cours fin 2017, la situation d'avancement est la suivante :
 - 15 dossiers datant de 2006 à 2013 ont bénéficié d'avenants afin de pérenniser leur aide en actualisant leur calendrier de travaux,
 - pour le PAI 2014, 15 dossiers non soldés sur les 30 instruits,
 - pour le PAI 2015, 18 dossiers non soldés sur les 21 instruits,
 - pour le PAI 2016, 18 dossiers non soldés sur les 18 instruits,
 - 17 dossiers au PAI 2017 ont été instruits.

L'exercice 2017 a permis de soutenir les projets listés ci-dessous pour un total de **14 158 095 €**, **5 371 155 €** pour le secteur du handicap et **8 786 940 €** pour le secteur des personnes âgées.

Les dossiers retenus pour le **secteur des personnes âgées** sont :

Département	Etablissement concerné	Organisme gestionnaire
Ain	EHPAD de Bellegarde	Croix Rouge Française
Isère	EHPAD Résidence René Marion	EHPAD Résidence René Marion
Puy de Dôme	EHPAD Les bruyères	CCAS
Rhône	EHPAD Jean Villard	EHPAD Jean Villard
Rhône	EHPAD Blanqui	ACPPA
Rhône	EHPAD L'accueil	ACPPA
Rhône	EHPAD Monplaisir la plaine	La Pierre Angulaire
Savoie	EHPAD les augustines	ACIS France

Les dossiers retenus pour le **secteur des personnes handicapées** sont :

Département	Etablissement concerné	Organisme gestionnaire
Allier	MAS le belvédère	MAS le belvédère
Cantal	ESAT d'Aurillac (<i>déficience intellectuelle</i>)	ADAPEI 15
Drôme	IME Les colombes	ADAPEI 26
Haute Loire	FAM (regroupement Abbé de l'Epée)	Abbé de l'Epée
Haute Loire	Institut Marie Rivier (<i>polyhandicap</i>)	Abbé de l'Epée
Isère	IME la clé de sol	APAJH 38
Loire	IME L'angélus (<i>polyhandicap</i>)	Mutualité Française de la Loire
Loire	Centre Emile Meyer (CMPP-CAMPS-SEEFs-SESSAD)	Ligue de l'enseignement de la Loire
Rhône	MAS la claire	AGIVR

L'aide à l'investissement a été également complétée par des crédits non reconductibles (CNR). Concernant les CNR dans le **secteur des personnes âgées**, les dossiers retenus pour un montant total de **1 592 033 €** au titre de la prise en charge des intérêts d'emprunts contractés sont :

Département	Etablissement concerné	Organisme gestionnaire
Isère	EHPAD Résidence Bayard	EHPAD Résidence Bayard
Loire	EHPAD Saint Louis	EHPAD Saint Louis
Rhône	EHPAD CH de Condrieu	EHPAD CH de Condrieu
Rhône	EHPAD Les Emeraudes	EHPAD Les Emeraudes

Concernant les CNR dans le **secteur des personnes handicapées**, les dossiers retenus pour un montant total d'aide en capital de **669 888 €** sont :

Département	Etablissement concerné	Organisme gestionnaire
Allier	ESAT Le Creuzier, site des serres (<i>déficience intellectuelle-handicap psychique</i>)	AVERPAHM
Drôme	CMPP de Montélimar	PEP SRA
Loire	ESAT Créations (<i>déficience intellectuelle</i>)	ADHAMA

Enfin, sans être fléchées sur la prise en charge des frais financiers, des aides ponctuelles ont pu être accordées dans le cadre de CPOM PH. Le Service opérations immobilières (SOI) termine son activité au siège de Lyon et va « déménager » pour intégrer le site de Clermont-Ferrand. Les coordonnées des personnels en charge de cette activité seront communiquées ultérieurement.

Référente dossier : Caroline MOLIÈRE

CONTRACTUALISATION : LE « CPOM-TYPE » EHPAD DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET DE L'ARS

Les textes relatifs à la réforme de la contractualisation et de la tarification des ESMS généralisent les Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) dans le secteur des personnes âgées, en remplacement des Conventions tripartites pluriannuelles (CTP). Ils intègrent la mise en place un nouveau cadre budgétaire et une réforme de la tarification. Avec une moyenne de 180 CPOM conclus par an en Auvergne-Rhône-Alpes, l'ARS a souhaité élaborer un « CPOM-type », socle régional, afin de normaliser la structure du CPOM pour ce qui est des dispositions réglementaires et du recueil de données préalables, et de veiller à reprendre, dans la mesure du possible, les données existantes par ailleurs (tableau de bord de la performance, évaluation interne et externe...).

Un groupe de travail, incluant les 12 conseils départementaux et la Métropole de Lyon, a co-construit le contrat-type, disponible le site internet de l'Agence.

25 objectifs ont été définis : 10 seront obligatoirement contractualisés et de 5 à 10 objectifs seront choisis conjointement au regard des éléments du diagnostic partagé.

A chaque objectif seront associés un indicateur et une valeur cible, ceci permettant de mesurer, sur la durée du CPOM, l'impact des actions mises en place et d'assurer un suivi sur la base d'indicateurs comparables. Des fiches détaillées sur les indicateurs feront l'objet d'une nouvelle publication dans le courant du 1^{er} trimestre 2018. Ce socle méthodologique favorisera la **sécurité** et la **qualité des négociations contractuelles**.

La programmation pour la période 2018-2022 est en cours de détermination avec les collectivités locales. Elle fera l'objet d'arrêtés modificatifs publiés au Recueil des Actes Administratifs et mis en ligne sur le site de l'Agence d'ici le 31 décembre 2017.

Référente dossier : Françoise TOURRE

PLAN D' ACTIONS RÉGIONAL POUR LES MALADIES NEURO-DÉGÉNÉRATIVES (PMND)

Le plan d'actions régional pour les maladies neurodégénératives est disponible sur le site internet de l'Agence. Il présente les orientations retenues en Auvergne-Rhône-Alpes.

La mise en œuvre d'actions programmées a d'ores et déjà commencé, avec notamment la publication d'appels à candidatures pour :

- 8 nouvelles équipes spécialisées Alzheimer à domicile (juin 2017),
- 8 nouvelles unités d'hébergement renforcé (juin 2017),
- 7 nouvelles plateformes d'accompagnement et de répit (septembre 2017).

Pour les deux premiers appels à candidatures, la sélection a été réalisée. Pour ce qui est des PFAR, le choix est en cours. L'ensemble des dispositifs sera mis en œuvre dès le 1^{er} trimestre 2018.

Référent dossier : Serge FAYOLLE

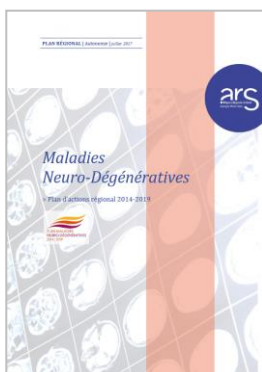
A consulter

www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

- Professionnels
- Établissements et services médico-sociaux
- Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM)



A consulter





A voir



Les acteurs du projet témoignent : diplômées, employeurs, accompagnateurs

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE EN EHPAD

Un projet expérimental de **VAE dans des établissements et structures médico-sociales** a été mené depuis 2015 sur le territoire de l'Arc Alpin. Multi partenarial, il a été porté par l'ARS, les Conseils départementaux de l'Isère, la Savoie et la Haute-Savoie, le Conseil régional, la DIRECCTE et la DRJSCS.

Au total, 186 professionnel(le)s se sont engagé(e)s dans un parcours de validation de leur expérience pour obtenir un **diplôme d'aide-soignant ou d'aide médico-psychologique**. 51 établissements/employeurs ont été impliqués dans la démarche, 5 OPCA se sont associés. Parmi les candidat(e)s, 175 ont été suivi(e)s et encadré(e)s tout au long du parcours par INTERMIFE Rhône-Alpes avec le réseau des Maisons de l'Information, sur la Formation et l'Emploi et AVAETSS.

La mise en place d'une démarche de VAE permet :

- aux employeurs de **qualifier les personnels** en poste pour confirmer et/ou compléter leurs compétences, de les fidéliser.
- et aux salariés **d'évoluer dans leur carrière**, d'accéder à **un diplôme d'état reconnu**.

Le projet, en mode collectif, a généré **une dynamique territoriale**, dans laquelle de nombreux acteurs locaux se sont investis sur les aspects de suivis, de formation, de financement, etc. Les résultats, au 1^{er} novembre, sont très encourageants, puisque sur 123 candidats présentés au jury : 63 candidats ont validé totalement (soit 51,2 %) et 60 candidats ont validé de manière partielle (soit 48,8%). Le bilan positif et l'enthousiasme des acteurs impliqués laissent présager un déploiement de la démarche de VAE dans d'autres départements de la région, dans le but, in fine, de valoriser les métiers de l'autonomie, constituer un levier d'attractivité et répondre au souci de recrutement dans le secteur.

Référent dossier : Christine MARTIN

CONCERTATION SUR LES PROJETS D'ANNEXES MÉDICO-SOCIALES DU SCHÉMA RÉGIONAL DE SANTÉ/PRS 2

Le dernier trimestre 2017 a permis aux fédérations et aux membres de la commission spécialisée médico-sociale de la CRSA de contribuer à la finalisation des annexes Personnes âgées et Handicap relatives aux principes d'organisation et de fonctionnement de l'offre médico-sociale.

Le 14 décembre dernier, les réunions du comité régional de concertation des fédérations d'une part et de la commission médico-sociale d'autre part ont été l'occasion d'échanges approfondis ayant permis de faire évoluer le contenu des projets d'annexes.

Les annexes territoriales en cours de finalisation font l'objet dans chacun des départements d'échanges techniques avec les équipes médico-sociales des collectivités départementales.

Référent dossier : Marie-Hélène LECENNE

NOUS VOUS SOUHAITONS UNE BELLE ANNÉE 2018



*L'ARS vous souhaite
une infiniment
belle année 2018*